

**RAPPORT N° 03/3-71**  
**au Conseil Municipal**

**OBJET**

**GESTION DE L'EFFECTIF COMMUNAL**  
**- CREATION DE POSTES AU TABLEAU DES EFFECTIFS-**  
**( 3 Emplois Contractuels de Secrétaire)**

Il apparaît nécessaire de renforcer temporairement le secrétariat des services communaux.

Je vous propose à cet effet la création de trois emplois contractuels à l'effectif communal, en vertu de l'article 3 alinéa 2 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, pour faire face à un besoin occasionnel.

Le contrat pourra être conclu pour une durée de 3 mois renouvelable 3 mois.

L'agent sera notamment chargé de l'organisation et de la gestion du secrétariat :

- gestion de l'information ;
- réception des appels téléphoniques ;
- enregistrement et répartition du courrier ;
- organisation et préparation des supports de réunion ;
- suivi de relances et échéances.

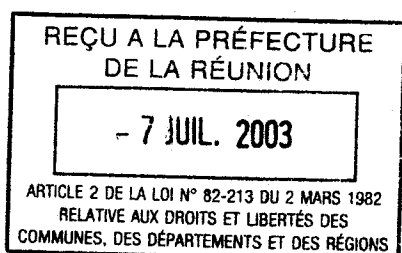
Le recrutement se fera parmi les candidats de niveau V au minimum.

Le niveau de rémunération sera fixé entre 1 146,10 et 1 603,88 euros bruts mensuels en fonction de l'expérience et du niveau du candidat retenu.

Les crédits nécessaires sont prévus au budget.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

**POUR LE MAIRE ABSENT**



**Dominique FOURNEL**  
2<sup>ème</sup> Adjoint

**DELIBERATION N° 03/3-71**  
**du Conseil Municipal**  
**en séance du mercredi 25 juin 2003**

**OBJET**

**GESTION DE L'EFFECTIF COMMUNAL**  
**- CREATION DE POSTES AU TABLEAU DES EFFECTIFS-**  
**(3 Emplois Contractuels de Secrétaire)**

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Vu la Loi n° 82/213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code des Communes ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Sur le RAPPORT N° 03/3-71 présenté par le Maire, au nom de la Commission Finances et Administration Générale ;

Sur l'avis favorable de ladite Commission ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE**  
**A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

Approuve la création de 3 emplois contractuels de secrétaire à l'effectif communal.

Pour extrait certifié conforme

Fait à Saint-Denis, le 02 JUL 2003

**POUR LE MAIRE ABSENT**



**Dominique FOURNEL**  
**2<sup>ème</sup> Adjoint**

